

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
37	Zimbabwe	2014/163	ZIMCOPY – Reproduction Rights Organization of Zimbabwe (ONG)	Politiques culturelles	Oui

Intitulé du projet	Élaboration d'une stratégie nationale en matière de droit d'auteur.
Durée du projet	Avril-décembre 2014.
Objectif	Le projet vise à faire en sorte que la loi sur le droit d'auteur soit mieux respectée au Zimbabwe à travers l'élaboration d'une stratégie nationale et la création d'une plate-forme chargée de réexaminer la stratégie en question à intervalles réguliers.
Bref résumé (§ 16.1)	ZIMCOPY, organisation à but non lucratif qui se consacre à la promotion du respect du droit d'auteur au Zimbabwe, propose : (1) de recenser les difficultés d'application et les lacunes de la législation sur le droit d'auteur au Zimbabwe ; (2) de formuler des recommandations afin de renforcer l'efficacité de la protection du droit d'auteur au niveau national ; (3) d'élaborer une stratégie nationale sur le droit d'auteur ; (4) d'instaurer une plate-forme nationale chargée de réexaminer la stratégie en matière de droit d'auteur à intervalles réguliers.
Résultats et impact escomptés (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Les défis et les lacunes de la législation sur le droit d'auteur au Zimbabwe sont identifiées – une réunion consultative sera organisée à l'intention de représentants des autorités publiques chargées de faire respecter le droit d'auteur, des titulaires de droits et d'organisations spécialisées dans les droits de reproduction, dont l'objet sera d'examiner et d'analyser la situation en matière d'application du droit d'auteur au Zimbabwe. • Des recommandations en ce qui concerne les mesures propres à renforcer l'efficacité de la protection du droit d'auteur ont été soumises aux parties prenantes compétentes – un atelier sera organisé à l'intention des titulaires de droits, des principales organisations spécialisées dans les droits de reproduction et des principaux utilisateurs du droit d'auteur afin de déterminer les mesures nécessaires pour lutter contre les atteintes au droit d'auteur et de rendre plus efficace la promotion des droits des créateurs. À titre de résultat, des recommandations seront rédigées et soumises aux parties prenantes compétentes. • La stratégie nationale en matière de droit d'auteur a été élaborée et adoptée – une session de travail sera organisée à l'intention des participants à la réunion et à l'atelier susmentionnés : elle aura pour objet la rédaction de la stratégie nationale en matière de droit d'auteur, qui s'inspirera des recommandations formulées. Une conférence nationale sera tenue à l'intention des représentants des organisations titulaires de droits d'auteur et des autorités chargées de faire respecter le droit

	<p>d'auteur, durant laquelle la stratégie envisagée sera adoptée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La plate-forme nationale chargée de réexaminer la stratégie à intervalles réguliers a été constituée – dans le cadre de la conférence nationale susmentionnée, la plate-forme nationale chargée de réexaminer la stratégie à intervalles réguliers sera constituée.
<p>Montant recommandé (en \$ US) (§ 16.3)</p>	<p>92 928</p>
<p>Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§ 16.4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'instauration de politiques culturelles visant à promouvoir les industries culturelles au Zimbabwe. La réunion consultative et les sessions de travail durant lesquelles une stratégie nationale sera élaborée réuniront un grand nombre de parties prenantes, et sont essentielles dans le fait d'assurer des politiques efficaces permettant le développement d'une industrie culturelle locale, à la fois compétitive et dynamique. • Encourage le dialogue et renforce l'infrastructure institutionnelle du Zimbabwe en recensant les lacunes en matière de capacités institutionnelles, en renforçant les politiques et les capacités des décideurs, ainsi qu'en favorisant la constitution de réseaux entre les principaux acteurs concernés par le droit d'auteur.

<p>Faisabilité et impact structurel escompté</p> <p>(§ 16.5)</p>	<p>Le projet proposé s'inspire d'un certain nombre d'initiatives exécutées au niveau national, qu'il viendra compléter, à savoir : (1) la constitution d'un comité interministériel chargé d'élaborer de nouvelles politiques nationales en matière de propriété intellectuelle, qui visent à promouvoir une meilleure utilisation du capital humain pour le développement social et économique ; (2) la réalisation d'une étude sur la contribution du secteur de la culture à l'économie nationale, qui a été financée par le FIDC en 2011.</p> <p>Il est démontré que le projet peut avoir un impact structurel car il garantit la participation active des principales parties prenantes dans les domaines de la politique culturelle et du droit d'auteur, à savoir le Ministère de la justice, le Southern and Eastern African Copyright Network, le National Arts Council of Zimbabwe, la Music Rights Association et la Zimbabwe Film Makers Guild.</p> <p>Les renseignements communiqués par le demandeur indiquent que ZIMCOPY est capable de mettre en œuvre le plan de travail et de gérer le budget présenté.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs ont vivement recommandé ce projet en raison de sa faisabilité et de son impact mesurable. Les résultats escomptés et les activités qu'il est prévu d'entreprendre répondent à des finalités concrètes : l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale en matière de droit d'auteur.</p> <p>En outre, les objectifs de ce projet sont parfaitement alignés sur ceux de la Convention de 2005 et du FIDC. Le projet peut avoir une incidence notable sur le renforcement des capacités pour les politiques culturelles, auxquelles le FIDC a octroyé une attention particulière lors du quatrième appel à demandes de financement, car, les autorités chargées de faire respecter le droit d'auteur et les représentants des organisations titulaires de droits d'auteur recevront une formation à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de mesures efficaces.</p> <p>Les évaluateurs recommandent une diminution de 2 900 \$ US du budget prévu (92 928 \$ US au lieu de 95 828 \$ US), correspondant aux allocations de poche des participants. Les évaluateurs considèrent que le transport, le logement, le déjeuner et le dîner de l'ensemble des participants étant déjà prévus au budget du projet, il n'est pas nécessaire d'inclure quelque dédommagement supplémentaire que ce soit.</p>